



Saint Amon par le graveur Jacques Callot (1592-1635).

Lettre aux amis de Saint Amon

N° 18

30 novembre 2020

Chers amis,

Voici déjà la 18^{ème} lettre aux amis de saint Amon. Je vous souhaite une bonne lecture.

Je vous espère en bonne santé et restez sous la protection de saint Amon notre bon évêque.

Bien fraternellement à vous tous,

Jean-Claude L'Huilier

Que se cache-t-il sous la « rustine » apposée sur la carte du manuscrit de la Société d'Archéologie Lorraine déposé au AD 54 cote 182 J 465 ?

Vous connaissez sans doute la **sérendipité**, cette capacité, cette aptitude à faire par hasard une découverte inattendue et à en saisir l'utilité. J'appelle cela la Providence. Chacun à son vocabulaire. Le principal est de faire avancer notre histoire de saint Amon et de sa forêt. Quel bonheur de consulter un tel document qui, loin de résoudre mon problème, le complique encore plus. C'est là l'intérêt du chercheur.

La carte est longue de plus d'un mètre, je vous communiquerai les dimensions dans la prochaine lettre. Il s'agit de la représentation de la « Forest de Hey » par un géomètre arpenteur en 1739. J'étais déjà excité en dépliant la carte, à l'idée de découvrir la forêt de Saint-Amon, mais juste à son emplacement : **une rustine vierge du même papier que la carte**. Grosse déception, vous vous en doutez. En augmentant l'image à l'écran, je m'aperçois que le dessin des chemins qui passent par la forêt de Saint-Amon, apparaissent faiblement par transparence. J'aurai ma réponse jeudi 3 décembre en plaçant une lumière sous la carte et découvrir peut-être ... une merveille.

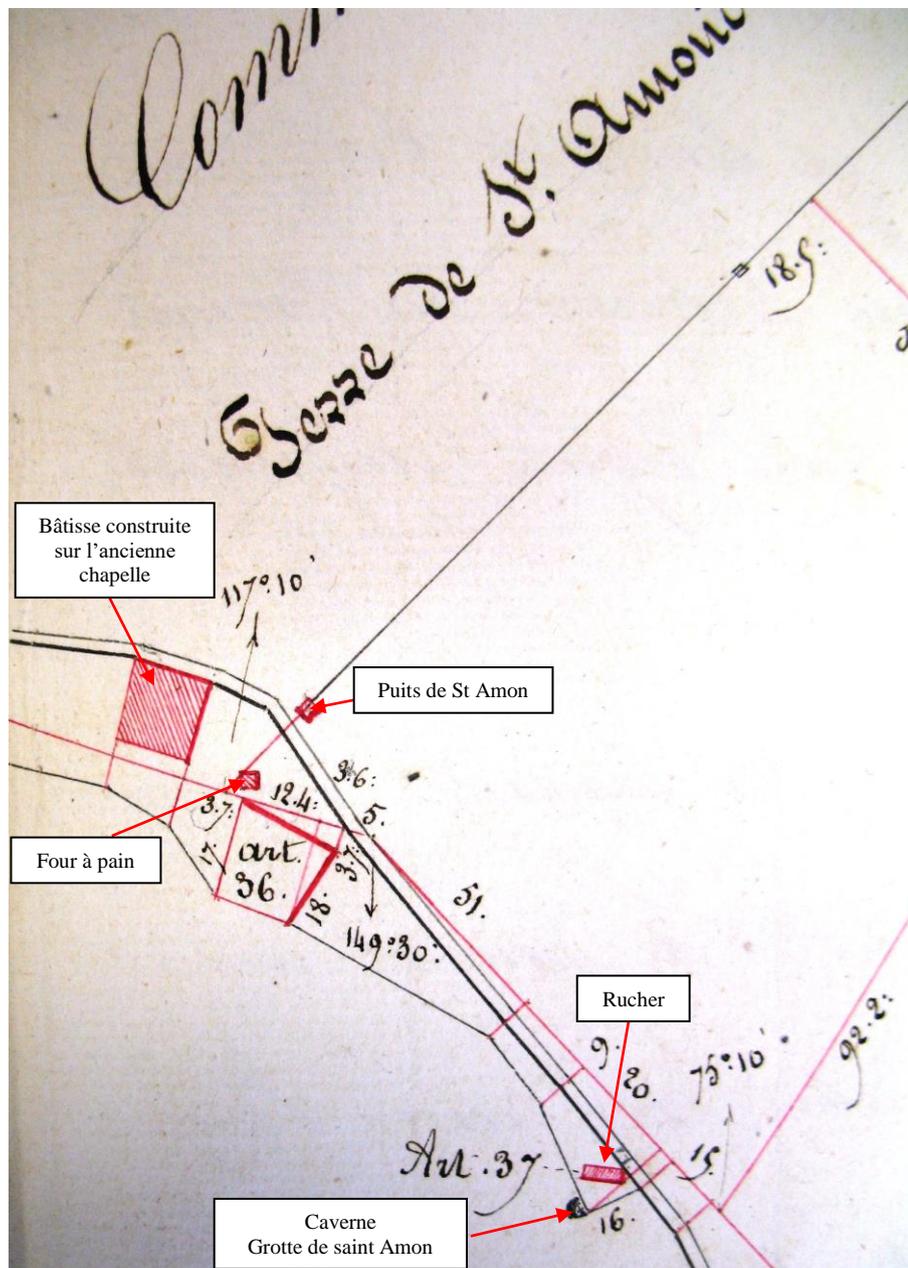


Mr. Jean-Claude L'HUILIER 11 rue des Ormeaux 54425 Pulnoy Tel: 03.83.21.66.77. lhuillierjc2@yahoo.fr

Vous pouvez diffuser les informations contenues dans cette lettre pour faire connaître l'histoire et la vie de Saint Amon 2^{ème} évêque de Toul.

Le rucher de sieur de Thiballier Philippe Auguste¹ de Favières.

Suite à une recherche aux AD 54 sous la cote 7 M 213, j'ai trouvé un registre sur la Forêt de Saint Amon en 1847, identique à celui trouvé dans la cote 7 M 202. Ils sont de la même date. Seul l'expéditeur change. Pour Monsieur l'inspecteur de Toul, 3^{ème} expédition pour le 7 M 213 et 4^{ème} expédition pour le Garde Général pour le 7 M 202.



L'article 37, c'est-à-dire la parcelle 37, est détaillé à la page 65 du registre, on peut lire : « Continuant donc notre ligne de construction, nous l'avons arrêtée à cinq mètres au sommet d'un angle saillant de $149^{\circ}30'$. Cette ligne a de longueur totale de deux cent quarante-trois mètres trois décimètres.

Puis de son extrémité, nous avons à cinquante et un mètres élevé une perpendiculaire à droite de neuf mètres sur le mur qui sépare le friche de Saint-Amond d'avec le forêt de ce nom, et à vingt mètres plus loin un autre perpendiculaire de seize mètres du même côté sur l'angle d'une *caverne*².

Or, entre ce point et le précédent, il existe un **rucher** appartenant (page 66) au sieur Thiballier Philippe Auguste de Favières, lequel accepte les limites actuelles, telles qu'elles viennent d'être décrites et sont figurées au croquis de délimitation et a signé avec nous ces jour, mois et an susdits.

Signé Bouquet de Maliverné³
Signé Thiballier
Signé Joseph Nollet.

Ces registres 7 M 202 et 7 M 213 sont bien identiques à un détail près : sur le dernier, il a la particularité d'avoir une précision au lieu-dit appelé « la Loriquette ». Malheureusement pour vous, chers lecteurs, il faudra attendre encore un peu car notre histoire risque d'en être un peu bouleversée. En effet je devais me rendre sur place pour vérifier l'information mais le deuxième confinement a interrompu mon élan. Patience donc, je vous assure que vous ne devriez pas être déçus.

¹ Philippe Auguste de Thiballier (1806-1880) de Favières, Notaire à Haroué (1838-1839), célibataire.

² Il s'agit de la grotte de saint Amon.

³ À la page 229 de l'almanach statistique, historique et administratif de la Meurthe de 1846 (Henri Lepage), on peut lire au chapitre « Administration des forêts », arrondissement de Toul, que Bouquet de Maliverné est Sous-inspecteur et Joseph Nollet est arpenteur.

Recherches sur les premiers successeurs de St Mansuy. Manuscrit de l'Abbé Demange. (CELT 996.17)

(8565) Est-ce prélat, dont la correspondance indique des rapports fréquents avec Louis le Débonnaire (*Le Pieux*) et un goût éclairé pour les arts qui, mis en possession d'étoffes précieuses grâce à ses relations avec la cour quand elle résidait à Gondreville, s'en servit pour envelopper le corps de Saint Amon et remplacer les anciens suaires ? C'est très possible. Est-ce Saint Gauzelin (922-962) ce grand seigneur d'origine franque quand il exposa derrière le riche autel de l'abbaye de Saint Mansuy, enrichi par ses libéralités, la châsse de Saint Amon ?

Est-ce Hérیمان (1020-1026) lorsqu'il voulut que ce saint corps fut transporté et demeurât dans sa cathédrale ?

Toutes ces suppositions sont acceptables ; il n'y a pas de raisons pour préférer l'une ou l'autre.

En 1365, le chapitre fait confectionner une nouvelle châsse, où on dépose le corps ; on n'en donne pas les dimensions, on sait seulement qu'elle était en forme de chapelle.

Nous ne pouvons donc pas savoir si le corps se maintenait toujours dans son intégrité et continua à être revêtu de sa robe primitive. Cela nous paraît probable et nous estimons que c'est à cette époque que ce corps saint fut revêtu d'ornements sacerdotaux, amict, aube, ceinture, tunicelle et chasuble. Dans les linges conservés à Villiers-le-Sec (52), on signale un amict, des manches d'aube et dans l'inventaire dressé par Monsieur Guillaume⁴ en 1861 se trouve indiquée la partie d'une aube qui environne le cou. Villiers-le-Sec signale des soieries indiquant la forme de tunicelles et dans les morceaux de soie de Saint Gengoult, nous avons dit qu'on retrouve la forme d'une chasuble antique. Le fragment de soie du 14^{ème} siècle renfermé dans le cadre N°4 se rapportait fort bien (8566) à cette date de 1365.

Nous arrivons à la fin du 15^{ème} siècle. Plusieurs documents authentiques indiquent un changement de dispositions dans l'arrangement des reliques de Saint Amon.

D'abord en l'an 1492, on confectionne un buste en argent orné d'or et de pierres fines ; le dimanche « Oculi » la châsse de 1635, *a loco eminenti quo jamdudum fuerant et erant super cathedras ministrorum altaris collocatae*, on enlève la mâchoire inférieure du Saint et plusieurs autres ossements que l'on place dans le buste. Puis on remet dans l'ancienne châsse le reste du corps *residuum dicti corporis*, avec les vêtements de sa sépulture et son cilice, *cum vestibus sepulturae ejus necnon cilicio*.

Il y a donc à ce moment un démembrement du corps ; on ne parle pas du chef qui sans-doute est réduit en fragments ; la mâchoire inférieure est toujours la partie de la tête qui se conserve le mieux ; on la place dans le buste avec d'autres ossements ; on ne dit pas lesquels. On ne dit pas non plus si c'est à ce moment qu'un nombre si considérable de fragments d'os, notamment de la tête est donné à l'église de Villiers-le-Sec⁵, qui se trouve dès cette époque en être en possession.

Ce n'est sans-doute que quelques années plus tard, quand le chapitre, comme nous le voyons dans le registre de ses délibérations, a fait confectionner (*de*) 1508 à 1510 un riche reliquaire en argent que Hugues des Hazards embellit encore par ses libéralités.

Nous avons la description de cette châsse qui fut la plus belle de celles que possédait la cathédrale de Toul avant la révolution.

(8567) Sans entrer autrement dans les détails, nous savons qu'elle était longue d'environ un mètre, large de cinquante et haute de soixante-dix. Il n'était donc pas possible d'y étendre un corps dans sa longueur ; aussi est-il certain qu'à partir de ce moment les ossements furent réunis en faisceaux et les vêtements et étoffes réunis de leur côté et séparés du corps furent placés dans la châsse à côté des ossements.

C'est ici que les deux étoffes précieuses dont nous avons des fragments trouvent leur place ; on a dû s'en servir pour envelopper les ossements comme c'était l'usage et comme nous voyons qu'il fut fait à Saint Merry pour envelopper les reliques de Sainte Hélène, où l'étoffe qui renfermait les reliques de Sainte Hélène était une étoffe d'origine Sassanide, attribuée au 4^{ème} siècle.

Hugues des Hazards qui présida à la dernière translation des reliques de Saint Amon, quand on les déposa dans la châsse précieuse était à même d'avoir de ces étoffes antiques dont la riche garde-meuble des

⁴ Abbé Guillaume, curé de St Gengoult

⁵ NDT : Les reliques de saint Amon ont été obtenues par la paroisse de Villiers-le-Sec (52) en 1608 par le curé Nicolas Clerc.
Mr. Jean-Claude L'HUILLIER 11 rue des Ormeaux 54425 Pulnoy Tel: 03.83.21.66.77. lhuillierjc2@yahoo.fr

Vous pouvez diffuser les informations contenues dans cette lettre pour faire connaître l'histoire et la vie de Saint Amon 2^{ème} évêque de Toul.

ducs de Lorraine devait être abondamment fourni à l'époque des somptueux René 1^{er} d'Anjou et de son fils René II, ami comme son père de la magnificence.

On a fait une remarque curieuse ; dans le monument funèbre élevé à Blénod-les Toul à l'évêque Hugues des Hazards et où le prélat est représenté couché comme il l'était dans son tombeau, sa tête repose sur un coussin qui porte sculptés les mêmes dessins qui figurent sur l'étoffe du Musée Lorrain. Ce sont les mêmes enroulements et les mêmes oiseaux⁶. L'observateur sagace qui a fait cette remarque pensait que le coussin de pierre sur lequel repose en effigie la tête de Hugues des Hazards était la reproduction du coussin sur lequel reposait vraiment dans le (8568) tombeau la tête du prélat.

Nous donnons cette conjecture telle qu'elle a été faite sans l'approfondir ; mais il serait curieux de retrouver en effet la même étoffe et dans la châsse de Saint Amon et dans le tombeau de l'évêque qui ne ménagea rien pour assurer aux reliques de Saint Amon le plus splendide réceptacle. (8569)

CHAUSSURES LITURGIQUES : ORIGINES.

Les prêtres juifs n'avaient pas, à vrai dire, de chaussures liturgiques, puisqu'ils devaient paraître pieds nus dans le temple. C'est ainsi que, dès l'origine, Dieu ordonne à Moïse et à Josué de quitter leurs chaussures. Les *calceamenta* étaient de deux espèces: la première, que mentionnent la Genèse et Isaïe, consistait en une semelle attachée à la jambe par des courroies ; l'autre engageait le pied. Lorsque les Gabaonites se présentèrent devant Josué, ils vinrent à lui chaussés de « *calceamenta perantiqua ad indicium vetustatis pittaciis consuta* (cousus avec du fil enduit de poix). » (Josué, IX, 5.)

Le verset 7 du chapitre IV de Ruth est beaucoup plus explicite. En effet, la majorité des interprètes y rend le mot hébreu par *calceamentum*. La paraphrase chaldaïque dit : « *Excalciavit vir vaginam suam* » ; or *vagina* répond à l'idée d'un objet creux, c'est-à-dire d'un soulier muni d'empaigne et de quartier.

Les prêtres d'Égypte et de Phénicie portaient des *calceamenta* en matières végétales, telles que le papyrus et le lin. Athénée mentionne les souliers laconiens blancs d'un pontife d'Hercule, et Appien attribue le *phæcasium* aux prêtres d'Alexandrie. Quant aux médailles et aux marbres antiques, les sacrificateurs chaussés s'y rencontrent à chaque instant. Hérodien rapporte qu'Héliogabale fit participer aux sacrifices les généraux et premiers officiers de l'Empire, revêtus de l'habit phénicien, avec des *calceamenta* de lin, comme les portaient, en Phénicie, ceux qui prédisaient l'avenir. Apulée attribue des souliers jaunâtres aux prêtres de la déesse de Syrie : « *Pedes luteis induti calceis.* » (Métam., t. VIII.)

L'image des pontifes de l'Égypte se montre presque toujours avec une solea pointue et recourbée, maintenue par une courroie longitudinale avec le sous-pied.

Chez les Romains, il ne semble pas qu'il y eût de règle fixe. Les Vestales et certains prêtres d'Hercule étaient déchaussés; nul ne pouvait aborder le temple de Diane sans quitter ses souliers. Prudence assure que les sénateurs en faisaient autant devant le char de Cybèle⁷. Marc-Aurèle, en pontife, porte des souliers que divise une bande longitudinale.

Au reste, je ne suppose pas que les chaussures liturgiques des premiers chrétiens se soient distinguées de celles de l'usage ordinaire. Pour les apôtres, il est difficile d'affirmer que Notre-Seigneur ait prescrit exclusivement les sandales⁸, car nous savons que l'ange réveillant saint Pierre dans sa prison lui dit : « *Calcea te caligas tuas* ». La caliga, chez les Romains, était un soulier porté par les soldats, y compris les centurions, un soulier fermé qui couvrait entièrement le pied ; elle avait une semelle épaisse, garnie de clous, et était attachée par des courroies qui couvraient le cou-de-pied et qui entouraient le bas de la jambe⁹. Une telle chaussure convenait à la profession de pauvres voyageurs qu'embrassaient les premiers missionnaires. Saint Bonaventure fait mention d'une solea de saint Pierre, que l'on conservait encore à Rome de son temps¹⁰, et il dit que les apôtres ne portaient que des sandales. Quoique Tertullien

⁶ <http://patrimoine-de-lorraine.blogspot.com/2017/11/blenod-les-toul-54-tombeau-de-hugues.html>

⁷ DE LINAS, Chaussures dans l'antiquité et chez les premiers chrétiens, tirage à 100 exemplaires. Revue arch., 1862, p. 337. Pour la chaussure antique, voyez MONTFAUCON, Antiq, expliquée, XXIII, t. III. GIULIO NIGRONI, Dissertatio subseciva de Caliga, 1621, insérée à la suite du Traité de Pœnula, de BARTHOLINI.

⁸ « *Sed calceatos sandaliis, et ne induerentur duabus tunicis.* » (Marc, VI, 9.)

⁹ RICH, Dict

¹⁰ Saint BONAVENTURE, De sandaliis apostolorum, t. VII de ses œuvres, 1596, p. 409. *Secundum Papiam vero caligæ dicuntur, quasi caligulæ, quia super pedem colligantur. Vel etiam quia calce ligantur sicut cernimus in solea S. Pétri quæ usque hodie Roma servatur.*

Mr. Jean-Claude L'HUILLIER 11 rue des Ormeaux 54425 Pulnoy Tel: 03.83.21.66.77. lhuillierjc2@yahoo.fr

Vous pouvez diffuser les informations contenues dans cette lettre pour faire connaître l'histoire et la vie de Saint Amon 2^{ème} évêque de Toul.

recommande la nudité des pieds, les plus anciens monuments nous montrent le Sauveur et les apôtres chaussés de sandales. Il est vrai que cette chaussure laissait le dessus du pied découvert, qu'elle se composait ordinairement d'une semelle rattachée par des courroies passées entre l'orteil et le doigt voisin, derrière les chevilles et rattachées au cou-de-pied. Un sarcophage d'Arles¹¹, qui représente le lavement des pieds, nous offre à ce sujet un détail intéressant. Saint Pierre est représenté au moment où il vient de quitter une de ses sandales (solea), que le sculpteur montre en dessous, et garnie de deux courroies latérales fixes et d'autres cordons qui sont relâchés.

Un des seuls monuments qu'on puisse citer, nous montrant saint Pierre avec les caliges, est le sarcophage de saint Celse, à Milan; le saint apôtre porte là, ainsi que Notre-Seigneur et saint Paul, des souliers qui ont une empeigne, une trépointe, un quartier, et sur le cou-de-pied une courroie croisée qui empêche les parties basses de s'écarter. Cette chaussure est aussi celle des soldats de la Passion, des Juifs arrêtant saint Pierre, sauf les courroies supérieures pour ces derniers. Un autre sarcophage de Milan, mais d'une époque plus basse, que le P. Garrucci regarde comme celle des Lombards, nous montre saint Paul chaussé du *soccus*, soulier sans aucun cordon, mais qui couvrait entièrement le pied. Rich dit qu'il était plus répandu en Grèce qu'à Rome, où il ne servait qu'aux femmes.

Une solea crucifère, trouvée dans la Sabine, faisait partie, au XVII^{ème} siècle, de la collection du cardinal Brancaccio.

On pensait conserver à Trêves une sandale de saint André, dont le souvenir nous est peut-être rappelé par le pied sur un autel portatif du X^{ème} siècle¹².

Dans les Catacombes, les figures de Moïse¹³ et de saint Pierre sont toujours avec des sandales.

Dans la fresque de la chapelle des Sacrements, qui représente la Consécration, le prêtre a les pieds nus.

Au cimetière de Priscille, l'orante qui assiste à la consécration d'une vierge (fresque que M. Lefort fait remonter au II^{ème} siècle) porte des brodequins qui couvrent intégralement le pied, montent au-dessus de la cheville, où ils s'évasent en entonnoir.

Une fresque du cimetière de Cyriaque figure deux diacres ouvrant, devant une vierge, le voile du sanctuaire (IV^{ème} siècle); ils ont les pieds garnis d'une chaussure qui recouvre à peine les doigts, avec empeigne raccourcie, découpée en accolade; la trépointe est très basse, se confond presque avec la semelle et est maintenue par une courroie qui revient et s'attache en avant. Ils semblent avoir de plus une chaussette qui monte plus haut sur la jambe.

Le pape, représenté sur une des voûtes du cimetière de Calixte¹⁴, a des chaussures couvertes en dessus.

La statue de saint Hippolyte, au Latran, dont toute la partie inférieure est du III^{ème} siècle, porte des souliers de toile assez légère pour laisser paraître au travers la forme des doigts ; on en voit d'analogues sur un sarcophage du même musée.

Au sarcophage d'Aire, Daniel porte, comme un bon pasteur du Latran, des caliges ayant quelque ressemblance avec le cothurne, lacées sur le devant jusqu'au cou-de-pied, et rabattues dans le haut.

Un bas-relief d'ivoire de Ravenne, représentant des prêtres juifs, la mosaïque de Sainte-Marie-Majeure, à Rome, où figurent les docteurs de la loi, Laban, les prêtres portant l'arche, saint Joseph, présentent tout le pied couvert d'un cuir que lient des courroies et qui se retrousse dans le haut.

La mosaïque de Santa-Fausta, à Milan, nous rappelle une chaussure pointue où tout le pied reste découvert, à l'exception des doigts que protège une courte empeigne découpée, et le talon rattaché au cou-de-pied par deux courroies¹⁵.

Saint Cassien établit que, par respect pour les conseils évangéliques, les moines s'abstiendraient des calceamenta, mais qu'ils auraient pour le froid des caliges qu'ils devaient quitter pendant la messe¹⁶.

¹¹ GARRUCCI, Pl. cccxxxv

¹² PALUSTRE et DE MONTAULT, Trésor de Trêves, Pl. II et IV.

¹³ Au cimetière de Trason, il porte cependant des espèces de bottines.

¹⁴ GARRUCCI, Pl. xxiv.

¹⁵ GARRUCCI, Pl. ccxxxvi

¹⁶ DE LINAS, Anciens vêtements sacerdotaux, 170.

Mr. Jean-Claude L'HUILLIER 11 rue des Ormeaux 54425 Pulnoy Tel: 03.83.21.66.77. lhuillierjc2@yahoo.fr

Vous pouvez diffuser les informations contenues dans cette lettre pour faire connaître l'histoire et la vie de Saint Amon 2^{ème} évêque de Toul.

Je ne pense pas que des chaussures spéciales aient été réservées pendant longtemps pour la liturgie, car ce n'est qu'au V^{ème} Ordo romain qu'on en voit faire mention : « I. Calciamenta, odhones, dein compagos. II. Calciamenta, odhones et compagos. » M. de Linas traduit *odhones* par bas et *compagos* par sandales.

Les sandales de saint Césaire, conservées à Arles parmi les reliques, sont en cuir du Levant, très pointues; leur semelle, longue et étroite, paraît collée et non cousue¹⁷.

Grégoire le Grand aborde les plus humbles détails de la tenue ecclésiastique. Il rappelle, dans le 1^{er} livre de ses Dialogues, que saint Equitius était chaussé de caliges garnies de clous : « Tum ecce vir Dei, clavatis calceatus caligis, falcem fenariam in collo deferens veniebat¹⁸. » Le mot employé en grec signifie une sandale ou un soulier quelconque ; mais ici il est question de la calige garnie de clous, dont une lampe en terre cuite, publiée pour cela par Rich, nous montre la semelle.

Au livre III (cap. XX), Grégoire raconte l'histoire d'un saint homme nommé Etienne, qui avait été prêtre dans la province de Valeria (Pannonie). Un jour qu'il revenait de voyage chez lui, il dit à son esclave : « Viens, diable, et déchausse-moi ! » À ces mots, les courroies des caliges¹⁹ se dénouèrent d'elles-mêmes avec une merveilleuse rapidité. Le pauvre prêtre s'aperçut que son invocation avait été écoutée et que le démon était intervenu. Aussitôt il lui ordonna de s'éloigner, et les courroies restèrent à demi dénouées.

Il s'agit, dans ces textes, de chaussures ecclésiastiques mais non liturgiques ; or nous ne pouvons douter, d'après la lettre que le saint pontife écrivit à l'évêque de Syracuse, que les *campagi* ne fussent un privilège et un ornement liturgique. Voici la traduction de ce passage qui nous prouve l'importance qu'on attachait déjà à la chaussure des clercs : « Grégoire à Jean, évêque de Syracuse. L'ordre de la discipline ecclésiastique est confondu, si on laisse envahir injustement des droits et des privilèges qui n'ont pas été concédés. Or, il nous est revenu que les diacres de l'église de Catane ont eu la hardiesse de se chauffer de *campagi*, ce que personne en Sicile, jusqu'à présent, n'a été autorisé à faire, sinon les seuls diacres de Messine, auxquels jadis nos prédécesseurs l'ont permis certainement. Un acte de telle audace (tante temeritatis) ne doit pas être accueilli légèrement, mais votre fraternité doit faire à ce sujet l'enquête la plus soigneuse. Il faut que nous sachions si cette présomption leur est venue d'eux-mêmes ou d'ailleurs, afin que, connaissant la vérité, nous avisions à ce qu'il faut faire; en effet, si nous souffrions par négligence ces usurpations, nous ouvririons pour d'autres la voie aux excès²⁰. »

Nous avons vu que M. de Linas traduit *campagi* par sandales. Rubenius (De re vestiaria, lib. II, c. 1 5) est de cet avis. Amalaire parle « de sandaliis, sive alio nomine campagis. » Honoré d'Autun décrit ainsi les *campagi* ou sandales des évêques : « Est genus calceamenti incisi, quo pes partim tegitur, partim nudus cernitur. »

On remarque les mêmes chaussures dans la mosaïque des saints Côme et Damien (526-30) et à Saint-Laurent-hors-les-Murs (580-90). Je suppose que les *campagi* de saint Grégoire différaient peu de ces sortes de sandales ; la carbatina antique, morceau de cuir formant semelle repliée sur les doigts, relevée au talon et attachée par divers cordons, devait aussi être analogue. M. de Linas dit que la solea, sandale primitive, se transforma en carbatina, qu'on appela d'abord *campagus*. Cette expression, synonyme de *sandalium*, disparaît, au VIII^{ème} siècle, du vocabulaire ecclésiastique.

Les annales de l'Église gallicane mentionnent de bonne heure la chaussure épiscopale appelée *subtalaris*. On lit dans les actes des évêques du Mans que saint Innocent (543), saint Hadoin (655), saint Béraire (670), laissèrent par testament à divers abbés « ad opus episcopi cambutta I et subtalares II. Cambuttam I optimam et subtalares II bene ornatos. »²¹

¹⁷ Id., 47. — Abbé TRICHAUD, Vie de saint Césaire, p. 329.

¹⁸ MIGNE, III, 174

¹⁹ MIGNE, III, 270

²⁰ Epistol., lib. VIII; Epistol., XXVII. MIGNE, 928. ROHRBACHER, Hist. de l'Église, IV, 307.

²¹ **NOTA : L'abbé Demange a découpé et collé 18 pages du livre intitulé : « La Messe études archéologiques sur ses monuments par Ch. Rohault de Fleury » Volume VII, Paris 1889. Sur la planche DCLXXVI figure la chaussure liturgique de saint Amon. Le texte explicatif est page 175 et suivantes. Ainsi vous saurez tout sur les chaussures liturgiques.**

Mr. Jean-Claude L'HUILLIER 11 rue des Ormeaux 54425 Pulnoy Tel: 03.83.21.66.77. lhuillierj2@yahoo.fr

Vous pouvez diffuser les informations contenues dans cette lettre pour faire connaître l'histoire et la vie de Saint Amon 2^{ème} évêque de Toul.